



RÈGLEMENT

Les enfants seront pris en charge à compter de l'enregistrement de la carte, auprès de l'encadrant, au début de chaque activité et jusqu'à l'horaire de fin de séance.

En dehors de ces conditions ou en cas d'annulation, la commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les enfants participants devront assister à la totalité de la séance en respectant les horaires de début de fin.

Les parents venant récupérer leurs jeunes enfants devront impérativement se présenter à l'heure de la fin de la séance.

Au-delà, les associations déclinent toute responsabilité.

ATTENTION

Les enfants devront obligatoirement présenter la carte Educ-sport et Culture à chaque séance aux animateurs sous peine de se voir refuser l'accès à cette activité.

**LES ENCADRANTS SE RÉSERVENT LE DROIT D'EXCLURE
TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT UN ENFANT EN CAS DE
COMPORTEMENT PERTURBANT LE BON DÉROULEMENT DE CETTE
ACTIVITÉ.**

Coupon détachable

Nous soussignés, Mr, Mme,
parents de l'enfant
certifions avoir pris connaissance du règlement proposé pour les activités Educ-sport et Culture 2025.

Signature *

- Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »